



Règlement-Livraison d'Instruments Financiers :

Paris EUROPLACE soutient les débats parlementaires sur la transparence et la sécurité des marchés financiers et insiste sur une réduction raisonnable des délais, concertée au niveau européen.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 10 juin 2010 - Paris EUROPLACE a pris connaissance avec intérêt des initiatives et réflexions des parlementaires dans le cadre du projet de loi sur la régulation financière et bancaire, et notamment sur les ventes à découvert et son corollaire la réduction des délais de règlement-livraison.

Paris EUROPLACE insiste sur la nécessité d'une harmonisation des pratiques de règlement-livraison à l'échelle européenne et internationale.

Paris EUROPLACE soutient depuis longtemps que l'efficacité des marchés repose aussi sur la qualité de ses infrastructures et des normes opérationnelles dont fait parti le processus de règlement-livraison des titres qui assure la bonne fin d'une opération de vente ou d'achat d'instruments financiers.

Les normes concernant le fonctionnement du règlement-livraison sont internationales et partagées par tous les acteurs du post marché. A ce stade elles fixent le délai à J+3.

Modifier ce délai ne peut se concevoir qu'à l'échelle européenne. L'Europe, sous la conduite de la BCE, a d'ailleurs déjà engagé un grand projet de convergence à travers une plateforme pan-européenne de règlement-livraison : Target 2 Securities. Ce projet est une occasion unique pour l'Europe d'optimiser les normes et les délais de règlement-livraison à J+2 et de les faire évoluer au niveau mondial. Paris EUROPLACE soutient une telle initiative et souhaite qu'elle puisse inclure en plus de la zone euro, la place de Londres.

Réduire à J+1 le délai de règlement-livraison serait de nature à créer des problèmes opérationnels et des défaillances, et supposerait de profondes modifications des outils informatiques ainsi que des investissements massifs. De surcroît un tel projet constituerait une étape difficilement concevable à court terme, compte tenu notamment des contraintes de fuseaux horaires entre par exemple l'Asie et les Etats-Unis.

Dans le contexte de concurrence que se livrent les grands centres financiers internationaux, une décision purement française en la matière risquerait d'écarter de la France un certain nombre de grands acteurs du secteur. Cela aurait des conséquences en termes d'emplois

directs et indirects ainsi qu'en termes d'attractivité et de négociation internationale de valeurs financières publiques ou privées émanant d'émetteurs principalement nationaux.

Gérard Mestrallet, Président de Paris EUROPLACE et Président Directeur Général de GDF SUEZ, souligne de ce fait : « Paris EUROPLACE soutient toutes les mesures renforçant la responsabilité des acteurs du secteur, et les initiatives politiques et en particulier des parlementaires contribuant à développer une meilleure transparence des marchés et à renforcer les processus d'évaluation et de pilotage des risques. Il en est ainsi de tout ce qui peut réduire le délai de règlement-livraison. Pour autant cette évolution doit se faire dans un cadre européen et concerté, en respectant les contraintes de mise en œuvre techniques, et en maintenant le haut niveau de compétitivité internationale de la place de Paris. »

Contact presse :

Arnaud de Bresson – Délégué Général Paris EUROPLACE - Tel : +33 1 49 27 11 44 -
email: bresson@paris-europlace.com – Site web : <http://www.paris-europlace.net>

###